



**COMMENTAIRE DE L'AVIS FAVORABLE DE LA CGT POUR L'ATTRIBUTION DE  
MOYENS FINANCIERS ET MATERIELS AU BENEFICE DE CLEA HAUTS DE  
FRANCE POUR CONTRIBUER A L'ACTION SOCIALE**

L'action sociale de la Région Hauts de France au bénéfice du personnel repose historiquement sur 3 acteurs :

- Les mesures d'action sociale mises en œuvre directement par la collectivité
- Le CNAS, selon les modalités de la convention passée entre celui-ci et la Région
- Un ou des partenaires associatifs administrés par des agents de la collectivité (historiquement, l'AGOS Picardie devenue ensuite AGOS Hauts de France et le COS Nord Pas de Calais devenu COS Hauts de France, qui est aujourd'hui en liquidation judiciaire).

La CGT se félicite qu'une association unique puisse travailler à un programme d'œuvres sociales pour l'ensemble des agents de la région, 7 ans après la fusion des anciennes régions.

Les modalités de vote du CST par correspondance et dans un délai extrêmement resserré, dont nous prenons acte au vu de l'urgence d'un vote de la subvention et dont nous espérons qu'elles resteront exceptionnelles, ne permettent toutefois pas un débat approfondi.

1. Nous souhaitons que la politique d'action sociale dans son ensemble soit abordée lors d'un prochain CST.
2. Nous demandons que CLEA puisse bénéficier a minima de l'intégralité du budget annuel précédemment consacré aux subventions COS et AGOS (soit 1 080 000€)
3. Au niveau des ayants droits, la CGT a demandé confirmation que les conjoints en concubinage continuent à être pris en compte, et que la limite d'âge ne s'applique pas aux enfants à charge en situation de handicap.
4. Pour la CGT, il est essentiel qu'une présence physique soit assurée au plus vite, tant dans les locaux de CLEA à Amiens que dans ceux de Lille. Cette présence doit à l'évidence tenir compte de la réalité démographique qui caractérise les effectifs régionaux s'agissant des lieux de travail ou d'habitation de chacun.e.

Le fonctionnement associatif actuel de CLEA repose sur 3 salariés basés à Amiens. CLEA a annoncé le recrutement d'une personne pour l'antenne lilloise de l'association à l'horizon de mars prochain, qui pourrait être suivi d'un second recrutement dans le courant de l'année 2023 en fonction du développement du programme d'activité présenté à la Région.

Cette option, différée dans le temps, ne nous semble pas à même de garantir un même niveau de service au niveau de chacune des permanences de Lille et d'Amiens, c'est pourquoi la CGT sollicite l'ouverture concomitante des 2 supports de poste de Lille.

5. De même, la CGT est attachée à ce que la mise en place de l'acteur CLEA<sup>1</sup> qu'elle soutient comme unique acteur associatif œuvrant dans le champ de l'action sociale au bénéfice des agents de la collectivité se fasse sans gâchis social. A cet égard, la situation particulière des 3 ex-salariées du COS aujourd'hui licenciées et actuellement au chômage doit être prise en compte.

La CGT a fait savoir mardi à Mme la Présidente de CLEA que nous verrions d'un bon œil que les 2 postes envisagés sur Lille soient proposés en priorité à ces ex-salariées qui sont déjà connues des agents du versant lillois de la collectivité et sont déjà au fait de la gestion administrative spécifique au champ de l'action sociale.

La CGT a également attiré sur cette question l'attention de Mme FOURE, Vice-Présidente au Personnel et Présidente du CST. La CGT a noté que Mme la Vice-Présidente au Personnel a confirmé s'inscrire dans la perspective de ne laisser aucune de ces 3 ex-salariées du COS sur le bord du chemin.

La CGT continuera de suivre la situation de ces 3 personnes afin que celles-ci puissent reprendre rapidement une activité en rapport avec leurs compétences et leurs aspirations. C'est aussi une question d'action sociale.

---

<sup>1</sup> Juridiquement, il s'agit essentiellement d'un changement de dénomination de l'ex AGOS Hauts de France.